

**Appel à candidatures pour la mise à disposition sous commodat de carrière de parcelles agricoles situées dans la Réserve naturelle domaniale « Fange du Laid Ru » à Rahier (Stoumont)**

Le Département de la Nature et des Forêts (DNF) lance un appel à candidature pour la mise à disposition d'un lot unique de 3 parcelles agricoles situées dans la Réserve naturelle domaniale « Fange du Laid Ru » à Rahier (Stoumont) via le cahier des charges **RW-SPW-ARNE-DAFoR-2025/2**.

Le cahier des charges est consultable sur le site: <https://agencedufoncieragricole.wallonie.be/>

Un exemplaire peut être obtenu en adressant un mail à [agencedufoncieragricole@spw.wallonie.be](mailto:agencedufoncieragricole@spw.wallonie.be)

La mise à disposition se fera via un commodat de carrière.

Les parcelles concernées, propriétés de la Fabrique d'Eglise de Rahier, gérées par la Région wallonne, sont reprises dans le tableau ci-dessous :

LOT	Division	Commune	Rue ou lieu-dit	Contenances			Cadastré (section et numéro)	Nature	Région agricole
				Ha	a	ca			
1	Rahier	Stoumont	Al Bétisse		21	50	B 875D/pie	Prairie	Ardenne
1	Rahier	Stoumont	Al Bétisse		3	10	B 876	Prairie	Ardenne
1	Rahier	Stoumont	Al Bétisse		1	00	B 877A	Prairie	Ardenne

**Modalités de soumission**

Toute personne intéressée par la mise à disposition du lot proposé peut remettre sa candidature. Un modèle de soumission est disponible en annexe 3 du cahier des charges.

Les soumissions sont transmises comme suit :

1° soit envoyées par pli postal recommandé, libellé au nom de la Région Wallonne (SPW-ARNE) - Direction de l'Aménagement foncier rural (DAFoR), sise au 7 Avenue Prince de Liège à 5100 Namur (Jambes), à l'attention de Monsieur Marc Thirion, Directeur. Le pli contient une ou plusieurs enveloppe(s) scellée(s), portant la mention : « soumission pour la mise à disposition des parcelles cadastrées sous Stoumont – 3<sup>ème</sup> division – Rahier, section B numéros 875D/pie, 876 et 877A » ;

2° soit déposées sous enveloppe scellée portant la mention : « soumission pour la mise à disposition des parcelles cadastrées sous Stoumont – 3<sup>ème</sup> division – Rahier, section B

*numéros 875D/pie, 876 et 877A » à la Région Wallonne (SPW-ARNE) - Direction de l'Aménagement foncier rural (DAFoR), sise au 7 Avenue Prince de Liège à 5100 Namur (Jambes), à l'attention de Monsieur Marc Thirion, Directeur, contre accusé de réception ;*

3° soit envoyées en format .pdf par courrier électronique à l'adresse [agencedufoncieragricole@spw.wallonie.be](mailto:agencedufoncieragricole@spw.wallonie.be). L'objet du courrier électronique est libellé comme suit : « *soumission pour la mise à disposition des parcelles cadastrées sous Stoumont – 3<sup>ème</sup> division – Rahier, section B numéros 875D/pie, 876 et 877A* ».

Les soumissions sont transmises avant la date et l'heure limite de réception, à savoir le **12 mars 2025, 16h au plus tard**. Les soumissions parvenues tardivement ne sont pas acceptées.

Marc THIRION

Directeur

SPW ARNE – Direction de l'Aménagement foncier rural

Agence du foncier agricole wallon